

Résolution sur le rapport de suivi 2014 concernant la Serbie

2014/2949(RSP) - 11/03/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le rapport de suivi 2014 concernant la Serbie, préparée par sa commission des affaires étrangères.

Le Parlement rappelle que le Conseil européen du 28 juin 2013 a décidé d'entamer les négociations d'adhésion avec la Serbie.

Intégration européenne de la Serbie : le Parlement se félicite de l'engagement pris par le nouveau gouvernement serbe en faveur du processus d'intégration européenne. Il invite la Serbie à améliorer la planification, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des nouveaux textes législatifs et des nouvelles politiques.

Relations bilatérales : le Parlement approuve le 1^{er} accord de principe régissant la normalisation des relations entre **la Serbie et le Kosovo**. Il invite les autorités de la Serbie et du Kosovo à jeter les bases d'une coopération en matière de démantèlement et de lutte contre les réseaux criminels.

Relations Serbie-Russie : le Parlement invite la Serbie à redoubler d'efforts afin d'harmoniser sa politique étrangère et de sécurité avec celle de l'UE, y compris la politique à l'égard de la Russie. Il **regrette que la Serbie ne se soit pas alignée sur les décisions du Conseil instaurant des mesures restrictives à l'encontre de la Russie**, en gardant toutefois à l'esprit les liens économiques, sociaux et culturels traditionnellement forts qui unissent les deux pays.

TPIY et relations de bon voisinage : le Parlement encourage la Serbie à coopérer davantage avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), à renforcer les procès nationaux pour crimes de guerre et à continuer à redoubler d'efforts en matière de coopération régionale pour mettre fin à l'impunité et rendre justice aux victimes de crimes de guerre et à leurs familles. Il invite également la Serbie à intensifier sa coopération avec les pays voisins et à renforcer ses efforts de recherche des personnes disparues.

Le Parlement encourage notamment la Serbie à coopérer encore plus étroitement avec les pays voisins et à entreprendre de nouvelles démarches en vue d'une coopération transfrontalière avec eux afin de favoriser, entre autres, le développement économique des régions frontalières et des **zones peuplées par des minorités**.

Réformes sociales et lutte anti-discrimination : le Parlement invite la Serbie à renforcer les droits sociaux des travailleurs et demande que de nouvelles mesures soient prises afin de renforcer le dialogue social et le rôle consultatif de ces acteurs dans le cadre du processus législatif.

Le Parlement réaffirme par ailleurs l'importance de la défense, de la protection et de l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales à tous les niveaux de la société serbe, et appelle au respect des femmes, des personnes handicapées, des personnes LGBT et de toutes les minorités, qu'elles soient nationales, ethniques ou sexuelles.

Réforme du système judiciaire et lutte contre la corruption : le Parlement insiste sur l'importance primordiale de **l'indépendance de la justice** et souligne que la réforme de l'appareil judiciaire doit être menée à terme afin d'assurer la pleine indépendance et l'impartialité des magistrats.

Le Parlement condamne également les pressions exercées par des médias ou des partis politiques sur les organes indépendants de lutte contre la corruption. Il relève au passage que la corruption et la criminalité organisée sont très répandues dans la région et constituent un obstacle au développement démocratique, social et économique du pays.

Liberté d'expression : le Parlement exprime son inquiétude face aux pressions et aux menaces que subissent les journalistes et qui se traduisent en particulier par le **renforcement de l'autocensure**. Il invite les autorités serbes à prendre des mesures pour que leurs auteurs soient traduits en justice.

Minorités : le Parlement invite la Serbie à assurer une mise en œuvre cohérente, dans l'ensemble du pays, de la législation sur la protection des minorités, notamment pour l'enseignement, l'utilisation des langues et l'accès aux médias et aux offices religieux dans les langues des minorités ainsi qu'une juste représentation des minorités nationales dans l'administration, les collectivités régionales et locales et au parlement national. Il encourage les pouvoirs publics à prendre des mesures supplémentaires pour **améliorer la situation des Roms**, dans l'éducation, le logement et l'emploi en particulier.

Réformes : le Parlement se félicite de la nouvelle stratégie de réforme de l'administration publique, de la création d'un ministère consacré à l'administration publique et à l'autonomie locale et de l'accent mis sur la planification et la coordination des politiques.

D'autres mesures sont également réclamées dans le domaine de l'amélioration de l'environnement des entreprises, la réforme du code pénal et les questions d'«abus de responsabilités».

Réforme énergétique : le Parlement invite enfin la Commission à aider le gouvernement serbe dans ses efforts pour réduire la dépendance du pays à l'égard des importations d'énergie grâce à la diversification accrue de ses sources d'énergie.